

Appel d'offres pour le déclassement d'une 3^{ème} tranche de 15'000 t de blé

Suite aux deux premières adjudications qui a vu le déclassement d'un peu plus de 27'700 t, le comité directeur de la FSPC a procédé à une nouvelle analyse de la situation du marché. Compte tenu du niveau de l'offre en blé panifiable indigène et des volumes importés en ce début d'année, la FSPC a décidé de lancer une **3^{ème} action d'allègement de marché** sur la récolte 2009. Ainsi, la FSPC propose de soutenir le déclassement dans le secteur fourrager d'une quantité de **15'000 tonnes** de blé indigène propre à la panification des **classes de qualité TOP, I et II**.

Les « premiers intervenants », pour la plupart des centres de collecte, peuvent participer à cette action d'allègement de marché en faisant parvenir leurs offres jusqu'au mercredi 3 mars 2010 à 09h00 au plus tard. Ils indiqueront la quantité et la classe de qualité proposées au déclassement ainsi que le montant de l'indemnité qu'ils souhaitent pour ce service. Les offres les plus attractives feront l'objet d'un contrat de déclassement. La FSPC rappelle qu'elle indemnise une prestation (déclassement) mais ne commercialise pas de marchandise. Le déclassement de la marchandise aura lieu du 8 mars au 30 avril 2010. La marchandise déclassée sera marquée à l'aide d'un colorant alimentaire afin de s'assurer de son écoulement dans le secteur fourrager. En outre, la FSPC organise les contrôles nécessaires au bon déroulement de l'action d'allègement de marché.

Les documents relatifs aux mesures d'allègement de marché sont disponibles sur le site www.fspc.ch.

Fédération suisse des producteurs de céréales
Berne, le 23 février 2010